

9 - Exercice 2015 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2015

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Budget Primitif 2015 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal le 30 mars 2015.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel Budget 2014	Montant autorisé (max 25 %)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	2 605 327	651 332
	204	Subventions d'équipement versées	16 804 492	4 201 123
	21	Immobilisations corporelles	18 907 784	4 726 946
	23	Immobilisations en cours	24 246 079	6 061 520
Eau	20	Immobilisations incorporelles	66 084	16 521
	21	Immobilisations corporelles	1 654 215	413 554
	23	Immobilisations en cours	2 012 777	503 194
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	309 829	77 457
	21	Immobilisations corporelles	2 666 217	666 554
	23	Immobilisations en cours	2 321 859	580 466
Forêts	21	Immobilisations corporelles	299 612	74 903
Chauffage Urbain	21	Immobilisations corporelles	3 550	887
	23	Immobilisations en cours	12 972 036	3 243 009
Archéologie Préventive	20	Immobilisations incorporelles	20 000	5 000
	21	Immobilisations corporelles	41 916	10 479

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2014 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif.

«M. LE MAIRE : C'est traditionnel. Il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.